

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARMANCOURT (60880)
SEANCE DU 04/05/2022**

Nombre de Membres :

- Date de convocation : 21/04/2022
- Date d'affichage délibération : 06/05/2022

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 12

L'an deux mil vingt-deux, le quatre mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric BERTRAND, Maire.

Étaient présents : Madame BERLEMONT Céline, Monsieur BERTRAND Éric, Madame BLANCHARD Bernadette, Madame CUGNET Brigitte, Monsieur HEMERYCK Gérard, Madame JACQUEMIN Muriel, Monsieur JOZEFIAK Cyril, Monsieur LECLERE Christian (arrivé à 18h45), Monsieur LESUEUR Jean-Claude, Madame LETURQUE-PLANET Aurélie, Monsieur MORVAN Hervé (arrivé à 19h) et Madame SCHMITT Patricia.

Ont donné pouvoir : Néant

Étaient absents : Monsieur ALLAIRE Serge, Madame LOMBARD Alexandra et Monsieur LORGNET Daniel

Assistait en outre à cette séance : Néant

Est nommé secrétaire de séance : Madame LETURQUE-PLANET Aurélie

DÉLIBÉRATION 2022-21 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

Rapporteur : Eric BERTRAND

Monsieur le maire soumet le procès-verbal de la séance du 06 Avril 2022 à l'approbation des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Éric BERTRAND,
Vu l'avis favorable du Bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal de la séance du 06 Avril 2022, joint en annexe 1.

DELIBERATION 2022-22 : Modification pour reformulation de la délibération n° 2022-11 du 06 Avril 2022

Rapporteur : M. Eric BERTRAND

Monsieur le maire met en évidence une erreur de formulation lors de la rédaction de la délibération n°2022-11, soulignée par la préfecture de l'Oise lors du dépôt du dossier de mise à jour des taux de taxes directes locales 2022 (état 1259). Présenté en *Annexe N°2*.

En effet, il est indiqué en page 2, lors de la décision :

« DECIDE de maintenir le taux actuel des trois taxes directes locales et de voter un taux de 1.000000 sur chaque taux, ce qui fixe le taux de chaque taxe directe locale comme suit pour 2021. »

- « Trois » sera supprimé.
- « Un taux » sera remplacé par : un coefficient de variation proportionnelle
- « 2021 » sera remplacé par : 2022

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. Eric Bertrand,
Vu l'avis favorable,

Et après en avoir délibéré,

VU la demande de la préfecture de l'Oise,

DECIDE de reformuler la décision de la délibération n°2022-11 prise lors du dernier conseil municipal le 06/04/2022 pour remplacer les termes en page 2 comme suit :

« DECIDE de maintenir le taux actuel des taxes directes locales et de voter **un coefficient de variation proportionnelle** de 1.000000 sur chaque taux, ce qui fixe le taux de chaque taxe directe locale comme suit pour: **2022**) »

Les autres termes de la délibération restent inchangés.

DELIBERATION 2022-23 : LANCEMENT DU MARCHÉ DE CONSULTATION DU MÉNAGE ET NETTOYAGE DES VITRES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Mme CUGNET Brigitte

Madame Cugnet rappelle que le marché de nettoyage des bâtiments communaux et vitrages avec la société ONET arrivant à échéance le 30/04/2022 a été exceptionnellement prolongé de deux mois par le biais d'un avenant établi le 25/03/2022, dans l'optique de laisser une marge de manœuvre supplémentaire au montage du nouveau marché, ramenant l'échéance finale au 30/06/2022.

Le 1^{er} juillet 2022 laissera donc place au lancement et exécution du nouveau marché.

Le montage du dossier en collaboration avec le service marché de l'ARC a été publié le 22 avril 2022 sur le site Safetender et publié sur le BOAMP. Les candidats ont jusqu'au 13 mai 2022 à 12h dernier délai pour y répondre.

Le lancement de cette nouvelle consultation permettra la mise en concurrence les sociétés du secteur et sera l'occasion de refaire un point global sur les besoins de la commune.

Cette consultation porte pour rappel sur le ménage des locaux communaux et du nettoyage des vitres des bâtiments suivants : la mairie, la salle Polyvalente et l'école.

Elle est conclue pour une période d'un an ferme et pourra être reconduit, de manière tacite trois fois pour une année, sans excéder 4 ans.

Aucune clause de reprise de personnel n'est prévue.

L'examen des candidatures et des offres se fera suivant les critères suivants :

- 50 points : Prix des prestations
- 40 points : Valeurs Techniques
- 10 points : Suivi & Analyse qualité

Pour de plus amples détails, le règlement de la consultation et le cahier des charges est mis à disposition (en Annexe n°3).

Le cout estimé reste sur les bases de l'ancien marché, et peut être décomposé comme suit :

- o Le montant estimatif concernant la prestation ménage + vitres + 30 lundis de ménage : 60 000€ pour 4 ans [50 000€ de ménage (32 000€ pour l'école + 4 800€ pour la mairie + 6 400€ pour la salle polyvalente les vendredis) + 1 200€ de vitrerie + 5000€ de ménage pour 30 lundis]
- o Le montant des consommables est de 18 000€ pour 4 ans (si cette option est choisie)
- o Le montant pour le ménage de la salle polyvalente est de 50€ pour un lundi supplémentaire (pour 3 heures de ménage).

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame CUGNET Brigitte,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation concernant le ménage des bâtiments communaux tels que cités ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier

DELIBERATION 2022-24 : LANCEMENT DU MARCHÉ DE CONSULTATION DES TRAVAUX DE VOIRIE ET ESPACES VERTS RUE DE LA PLAINE

Rapporteur : M. Hervé MORVAN

Monsieur Morvan rappelle que la rue de la Plaine est située en haut de la commune sur le plateau et qu'elle rejoint la commune de Le Meux et Jaux. C'est une rue avec un certain éparpillement résidentiel. Les pavillons sont largement espacés. Les champs côtoient les habitations.

Dans cette rue, les aménagements de voirie et l'assainissement pluvial n'existent pas.

Une étude de circulation globale a été réalisée en 2018 qui nous a aidés à travailler sur le dossier d'aménagement de la voirie, des trottoirs de la rue de la Plaine. Il est donc prévu de faire des cheminements piétonniers, des passages-piétons accessibles aux PMR, un parking de 6 places, des espaces enherbés, un passage piéton en deux temps entre Armancourt, Le Meux et Jaux, rue de la Plaine en sortie du village.

Concernant l'assainissement pluvial, une partie de la commune et notamment le versant a été pourvu en caniveaux et en canalisations avec deux bassins de stockage. En effet, lors d'orages, les rues pentues concentraient les eaux pluviales qui se retrouvaient en bas du coteau. Elles inondaient les rues et le reste du village en contrebas. Cette rue est située sur le plateau. C'est une des dernières parties de la commune dont les eaux pluviales restaient à drainer et à récupérer dans les bassins de stockage existants. Une solution a consisté aussi à prévoir une partie d'espace enherbé pour absorber les eaux en cas de pluie.

Le coût estimé est de 264 098€ HT (Annexe 4) avec un plan de financement subventionné avec un reste à charge estimé à 20.48% pour la commune.

Le lancement de cette nouvelle consultation permettra de mettre en concurrence les sociétés du secteur et d'obtenir un meilleur rapport qualité / prix. Elle sera répartie en deux lots :

- Lot 1 : Travaux de Voirie (trottoir et chaussée) estimé à 242 198 € HT
- Lot 2 : Espaces Verts estimé à 21 900 € HT

L'examen des candidatures et des offres se fera suivant les critères suivants pour le lot 1 :

- 50 points : Prix des prestations
- 50 points : Valeurs Techniques

L'examen des candidatures et des offres se fera suivant les critères suivants pour le lot 2 :

- 50 points : Prix des prestations
- 40 points : Valeurs Techniques
- 10 points : Suivi & Analyse qualité

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par M. Hervé MORVAN,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation concernant les travaux de voirie et espaces verts rue de la Plaine tels que cités ci-dessus. Le Service Marché de l'ARC sera en charge de l'organisation de cet appel d'offre.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

*Monsieur le Maire demande s'il y a des questions diverses.
En l'absence de questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 19h45.*

La secrétaire de séance,

Le Maire,
Éric BERTRAND



Séance du conseil municipal du 04/05/2022
(Document à émarger lors du prochain conseil municipal)

DELIBERATIONS

- DELIBERATION 2022-21 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 Avril 2022
- DELIBERATION 2022-22 : Modification pour reformulation de la délibération n° 2022-11 du 06 Avril 2022
- DELIBERATION 2022-23 : Lancement du marché de consultation du ménage et nettoyage des vitres des bâtiments communaux
- DELIBERATION 2022-24 : Lancement du marché de consultation des travaux de voirie et espaces verts rue de la Plaine

Le Maire,
Eric BERTRAND



ALLAIRE Serge		LECLERE Christian	
BERLEMONT Céline		LESUEUR Jean-Claude	
BLANCHARD Bernadette		LETURQUE PLANET Aurélie	
CUGNET-WATTELET Brigitte		LOMBARD Alexandra	
HEMERYCK Gérard		LORGNET Daniel	
JACQUEMIN Muriel		MORVAN Hervé	
JOZEFIAK Cyril		SCHMITT Patricia	